REGLEMENT TRAIL DE L'EPINE – DIMANCHE 27 JUIN 2021

1/ ORGANISATION

L'Entente Athlétique de Chambéry organise le **dimanche 27 juin 2021** des épreuves chronométrées de course à pied en individuel.
Le départ et l'arrivée des courses se feront au Gymnase du Lycée Agricole Reinach,

adresse **1031 Av. Charles Albert, 73290 La Motte-Servolex**

2/ PARCOURS

Les parcours se déroulent en semi-autosuffisance à 90% sur des sentiers monotraces et pistes carrossables
- L'Echarde, d'une distance de 53 km et 3200 m D+
- L'Aiguille, d'une distance de 40 km et 2400 m D+
- L'Epine, d'une distance de 25km et 1240 m D+
- La Ronce, d'une distance de 16km et 660 m D+
- Une marche à allure libre et non chronométrée est organisée sur le parcours de la Ronce.

Des courses jeunes, dénommées AESIO Trail Jeunesse, sont organisées à l'intérieur de l'enceinte du domaine REINACH sur un domaine complètement privé et fermé à la circulation.
Une boucle de 1.5 à 2 km sera effectuée une ou plusieurs fois selon les catégories des coureurs dans la limite de distance fixée par le règlement des courses hors stade de la FFA

2/ CATEGORIES

À partir de Junior pour la course nature La Ronce de 16 km – Coureur né(e) en 2003 et avant.
À partir d'Espoir pour toutes les autres courses – Coureur né(e) en 2001 et avant.

3/ INSCRIPTIONS, TARIFS ET ENGAGEMENTS

- Par courrier jusqu'au **mardi 22 juin 2021 à minuit** à l'adresse suivante :

  Entente Athlétique de Chambéry, Maison des Associations, Boîte aux lettres T3
  67 rue St François de Sales 73000 CHAMBÉRY.

- En ligne sur le site de **www.unautresport.com** jusqu'au **Samedi 26 juin 2021 17h00**

- Directement sur place le samedi 26 juin après-midi de 14h00 à 17h00
  Pas d'inscription aux 4 courses adultes chronométrées le jour de la course.
  Seules les inscriptions aux courses jeunes et à la marche sont possibles le jour même de la course

Conformément aux dispositions des articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport, la participation à la compétition est subordonnée
- Pour les licenciés à la présentation d'une licence valide avec photo portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique en compétition de l'athlétisme » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Sont acceptées: les licences FFA Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise et Pass' J'aime courir. Sur les licences; ASPTT ; FCD ; FSPN ; FSCF, FSGT et UFOLEP doit apparaître par tous les moyens la « non contre

ENTENTE ATHLETIQUE DE CHAMBERY
Maison des Associations – 67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 64 44 – Site : www.eachambery.com - Email : e.a.c@eachambery.com

indication de la course à pied en compétition » ou « la pratique de l'athlétisme en compétition» ou « la non contre indication du sport en compétition ».
Les autres licences ne seront pas acceptées. Les coureurs ne remettant pas de certificat médical ou de licence, au plus tard lors du retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.

- Pour les non-licenciés à la présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » ou de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou de « non contre-indication de l'athlétisme en compétition ». Certificat médical valide datant de moins d'un an à la date de la course.

Tout engagement est ferme et définitif. Cependant un remboursement partiel de l'inscription sera possible jusqu'au 22 juin minuit soit 5 jours avant la date de la course uniquement sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique de la course à pied en compétition. Certificat à faire parvenir par E-mail à L'EA Chambéry.

Un protocole sanitaire pour le déroulement de la course sera éditer plus tard, lorsque les mesures à prendre seront définies avec les services de la préfecture.
Les coureurs, les organisateurs, les bénévoles et les spectateurs seront tenus de le respecter pour la santé et la sécurité de tous.
Les coureurs s'engagent donc à le respecter tout comme le présent règlement.

En cas d'annulation de la course par les services de l'état pour cause de crise sanitaire liée au COVID-19, les organisateurs procéderont s'il le peuvent à un report de l'évènement le 05 septembre 2021. Dans ce cas-là, les coureurs auront la possibilité s'ils le souhaitent de demander une annulation de leur inscription et un remboursement total des frais d'inscription en envoyant un E-mail à: traildelepine@eachambery.com

L'inscription à une des courses adulte ou marche donne droit au participant :
- A un lot d'inscription
- Aux ravitaillements pendant la course et à l'arrivée
- L'accès au buffet gratuit après course
- L'accès à la buvette gratuite après course
- Aux douches du gymnase. Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets, de vêtements ou de valeur à l'intérieur des locaux.

Des ravitaillements liquides et solides sont prévus tout au long du parcours
Un ravitaillement liquide et solide est prévu à l'arrivée.

L'inscription s'entend valide lorsque tous les documents suivants sont fournis :
Bulletin d'inscription rempli + Frais d'inscription payés + Certificat médical ou photocopie de la licence. Ces documents seront conservés.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou suite à un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs.

ENTENTE ATHLETIQUE DE CHAMBERY
Maison des Associations – 67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 64 44 – Site : www.eachambery.com - Email : e.a.c@eachambery.com

	TARIFS		
	Avant le 15 juin 2021	**Après le 15 juin 2021**	
L'ECHARDE – 53 KM	**49 €**	**54 €**	**Limité à 1000 inscriptions pour l'ensemble de ces courses**
L'AIGUILLE – 40 KM	**40 €**	**45 €**	
L'EPINE – 25 KM	**25 €**	**28 €**	
LA RONCE – 16 KM	**19 €**	**22 €**	
MARCHE	**8 €**	**8 €**	
COURSE JEUNE	**2 €**	**2 €**	

Une majoration des tarifs sera appliquée à partir du 15 Juin 2021.

Respect de l'environnement : Tout comportement de nature à dégrader le milieu naturel (abandon de détritus, «coupe» de sentiers...) pourra entraîner la disqualification du coureur.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

4/ HORAIRES DE DÉPART

L'Echarde 53 km : 6h00
L'Aiguille 40 km : 6h30
L'Epine 25 km : 8h00
La Ronce 16 km : 8h30
Marche : A partir de 8h00
Course AESIO Trail Jeunesse : A partir de 9h30

Barrière horaire pour l'Echarde : 11h30 au lieu-dit la Cantine (Ravitaillement R4)
Les coureurs arrivés au-delà de l'horaire limite feront la descente directement par le tracé de l'Aiguille. Ils ne passeront pas par Château Richard et leur parcours sera raccourci d'autant.
Les coureurs seront classés par leur temps de course sur le classement chronométré de la course de l'Aiguille

5/ REMISE DES DOSSARDS

Le Samedi 26 juin 2021 : Gymnase du Lycée Reinach de 14h00 à 17h00
Le Dimanche 27 juin 2021 : A partir de 5h15

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en prévenir par écrit les organisateurs sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.
Tout abandon devra être signalé à l'organisation. La puce devra être restituée.

ENTENTE ATHLETIQUE DE CHAMBERY
Maison des Associations – 67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 64 44 – Site : www.eachambery.com - Email : e.a.c@eachambery.com

6/ CLASSEMENT ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle.
Les coureurs seront récompensés en individuel suivant les catégories d'âge définies par la FFA - Pour les courses adultes :

Les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et le premier H/F de chaque catégorie de Junior à M6 et sans cumul.

- Une récompense est prévue pour le club, l'association ou le groupe d'amis le plus représenté sur l'ensemble des deux courses. Seuls les coureurs classés seront comptabilisés.

- Pour les courses AESIO Trail Jeunesse:
  Les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes pour chaque catégorie, Poussin, Benjamin et Minime.

Résultats sur le site www.unautresport.com

7/ ASSURANCE

Chaque participant devra avoir une police d'assurance individuelle accident.
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.
Une équipe de secouristes et un médecin sont présents pendant la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

8/ PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE DE L'IMAGE

Par son inscription, le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux courses de l'évènement Trail de l'Epine, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaire,

dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, les règlements et traités en vigueur.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les concurrents peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou association

9/ JURY

Les coureurs du Trail sont placés sous l'autorité d'un directeur de course, dont le pouvoir de décision est sans appel. Les coureurs sans dossard, les animaux et les engins roulants, motorisés ou non, sont interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

10/ MATÉRIEL

Pour les courses adultes , chaque coureur doit obligatoirement avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire

- Réserve d'eau de 1l minimum à la sortie de l'aire de ravitaillement
- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Un masque pour le visage
- Un gobelet ou Eco-cup

ENTENTE ATHLETIQUE DE CHAMBERY
Maison des Associations – 67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 64 44 – Site : www.eachambery.com - Email : e.a.c@eachambery.com

L'utilisation de bâtons est uniquement autorisée sur les 3 plus grands parcours à partir du Km 6 (Ravitaillement de St Sulpice).
Les bâtons sont interdits sur la Ronce

ENTENTE ATHLETIQUE DE CHAMBERY
Maison des Associations – 67 rue St François de Sales – 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 64 44 – Site : www.eachambery.com - Email : e.a.c@eachambery.com